

territoire d'énergie

LE FIL D'ACTU DU SDED

CONFINEMENT 2 : Ce qui change ou ne change pas dans vos relations avec le SDED territoire d'énergie



A vos côtés pour la continuité et la qualité du service public de l'énergie

**Chers Adhérents et chers collègues
Chers partenaires,**

Face à la résurgence de l'épidémie de la COVID19, le gouvernement a mis en place un nouveau confinement, certes pour le moment adapté, mais qui s'impose à nous tous. Avec les élus de l'exécutif et du bureau du SDED nous restons à vos côtés, avec comme objectifs prioritaires la continuité et la qualité du service public de l'énergie pour tous les territoires et toutes communes de la Drôme. Vous trouverez dans cette Newsletter des réponses à vos questions sur l'organisation et l'activité de votre syndicat d'énergie.

Prenez soin de vous et de vos proches. A bientôt.

Nathalie NIESON, Présidente du SDED

www.sded.org



territoire
d'énergie

DRÔME - SDED



Questions/réponses

Le SDED est-il fermé durant le confinement ?

Non, les bureaux du siège à Rovaltain et de l'antenne Baronnies-Drôme Provençale à Nyons restent ouverts aux horaires habituels même si le

personnel présent est réduit au maximum pour limiter les contacts. En effet le SDED respecte scrupuleusement la directive qui est de favoriser le télétravail qui devient dans ce contexte la règle lorsqu'il est applicable.

Si vous êtes dans l'obligation de venir sur place, il est conseillé de téléphoner avant et de prendre RDV pour nous permettre de vous accueillir en toute sécurité dans le respect des conditions prévues par les textes en vigueur.

Siège 04 75 82 65 50 – Antenne 04 75 26 97 75 - contact@sded.org

Les chantiers d'électrification & d'éclairage public peuvent-ils se poursuivre ?

Oui, le gouvernement a prévu, dans les modalités du nouveau confinement, que les entreprises du BTP pouvaient continuer leurs activités. Tous nos chantiers se déroulent donc à ce jour normalement et les techniciens du SDED en assurent le suivi.

Non seulement les chantiers doivent se poursuivre mais de nouveaux doivent pouvoir démarrer, les services techniques et le pôle suivi dossier continuant, même en télétravail, à instruire les demandes des communes.

Pendant le confinement le technicien référent de ma commune est-il toujours joignable ?

Oui, les techniciens même placés en télétravail restent joignables par mail ou sur leur téléphone portable. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

Les réunions de travail sont-elles maintenues ?

Oui et non : A ce stade, et sous réserve d'évolution des directives gouvernementales, les réunions, comme par exemple les réunions de chantiers, seront assurées dans le strict respect des consignes sanitaires et en fonction des besoins et demandes des communes. Seules les réunions importantes pour la continuité du service public et donc la bonne exécution des travaux sont maintenues.

Ma commune est adhérente à la compétence éclairage public. La situation sanitaire va-t-elle retarder les dépannages ?

Non en principe. Nos entreprises titulaires de marchés publics fonctionnent actuellement normalement. Sauf détérioration de la situation sanitaire et durcissement des consignes les délais d'interventions ne devraient pas être impactés.

Comment cela se passe avec Enedis ?

Rappelons que le réseau public de distribution d'électricité est géré sous forme de concession. Propriétaires de ce réseau, les autorités concédantes (le SDED dans la Drôme) en confient l'exploitation, l'entretien et le développement à Enedis. Cette délégation est formalisée par un contrat.

L'ensemble des missions de ServicePublic qui sont confiées à Enedis sur le territoire sont maintenues. Les relations et la coordination entre le SDED et Enedis sont constantes.

Comment le SDED va-t-il fonctionner au niveau de sa gouvernance (instances délibérantes) durant cette période ?

Les réunions et commissions doivent se tenir dans la mesure du possible en visio-conférence. Le SDED qui a déjà éprouvé ce système lors du 1er confinement est équipé dans ce sens. Le prochain comité syndical, prévu le 8 décembre, date post confinement annoncé à ce jour, est pour le moment maintenu. Il est trop tôt pour être plus affirmatif. En effet un projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire est actuellement en discussion. Il est susceptible de faire évoluer les choses en particulier sur la tenue de nos assemblées délibérantes concernant les modalités d'organisation : visioconférence, quorum, pouvoirs, etc.

Cette Newsletter a pour but de vous informer de notre mode de fonctionnement à ce stade de la crise sanitaire. Notre organisation peut être remise en cause à tout moment selon l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales mises en œuvre par Monsieur le Préfet de la Drôme. Pour cela n'hésitez pas à nous contacter ou suivre notre actualité sur nos réseaux sociaux.

territoire d'énergie SDED
siège : Rovaltain TGV
BP 12626 - 26958 Valence cedex 9
tel 04 75 82 65 50
contact@sded.org



Antenne Baronnies-Drôme
Provençale
170 rue Ferdinand Fert
26110 Nyons
04 75 26 97 75

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SDED Territoire d'énergie.

[Se désinscrire](#)

© 2020 SDED territoire d'énergie